

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

**N° CP-2025-9-1-10**  
**Séance du** vendredi 5 décembre  
2025

### **FONDS COMMUNAL ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

**PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude  
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe  
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien  
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle  
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie  
MATT Nicolas donne procuration à JANDER Nicolas  
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
REYMANN Anne donne procuration à DILIGENT Danielle  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine  
VOGT Victor donne procuration à ERBS André  
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane  
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

**EXCUSES :**

FUCHS Bruno, HAGENBACH Vincent, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, MILLION Lara, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, ZELLER Fabienne

**ABSENTS :**

COUCHOT Alain, TENENBAUM Anne, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
  - VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.242-4,
  - VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
  - VU la délibération n° CD-2025-2-1-1 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 du service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants,
- Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2025-3-1-3 du 25 avril 2025 relative au règlement du Fonds Communal Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-3-1-1 du 20 juin 2022 relative à la stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires,
  - VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
  - VU le règlement du Fonds Communal Alsace modifié,
  - VU l'avis de la Commission Territoriale du Centre Alsace et de l'équité territoriale du 21 novembre 2025,
  - VU l'avis de la Commission Territoriale du Nord Alsace – Haguenau – Wissembourg du 24 novembre 2025,
  - VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Agglomération de Mulhouse du 24 novembre 2025,
  - VU l'avis de la Commission Territoriale de la Région de Colmar du 24 novembre 2025,
  - VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Ouest Alsace Saverne – Molsheim du 24 novembre 2025,
  - VU l'avis de la Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg du 25 novembre 2025,
  - VU l'avis de la Commission Territoriale du Sud Alsace du 21 novembre 2025,
  - VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions d'investissement au titre du Fonds Communal Alsace pour un montant total de 1 653 366 € telles que détaillées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération ;
- Précise que ces subventions pourront être versées en deux fois sur demande du bénéficiaire :
  - Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;
  - Le solde à la fin de l'opération.
- Décide que par dérogation aux modalités de versement des subventions au titre du Fonds Communal Alsace mentionnées ci-avant, la subvention de 51 185 € à la Commune de Marmoutier pour son projet de rénovation de la salle polyvalente du Heckberg ne sera versée que sur présentation par la Commune des pièces justifiant que les travaux sur l'issue de secours de la salle polyvalente donnant accès vers la cour du collège permettent uniquement une ouverture en cas d'alarme. Compte tenu de cette condition aucun acompte ne sera versé à la Commune ;
- Approuve la convention financière à conclure avec la Congrégation Bénédictines Adoratrices de Bellemagny jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président à la signer ;
- Précise que ces subventions seront versées en une fois sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réalisées certifié par le Trésorier ;

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivants :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P063	O017	P063E07	P063O017T01	(3253) 204-2324-515	184 384 €
P063	O017	P063E07	P063O017T01	(3255) 204-2324-54	1 468 982 €
<b>TOTAL</b>					<b>1 653 366 €</b>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote